



CESP

PANEL RADIO

SYNTHESE DU RAPPORT D'AUDIT



2020 - 2021

SYNTHESE DE L'AUDIT 2020-2021

L'objectif principal du Panel Radio est l'observation des comportements d'écoute de la radio des individus dans le temps dans le but d'alimenter les modèles de médiaplanning.

La méthodologie mise en œuvre par Médiamétrie pour le Panel Radio est fondée sur le recrutement d'individus ayant répondu à l'enquête 126 000 ou à l'enquête Grille Radio Eté, en associant quotas socio-démographiques et quotas d'audience radio.

Le Panel 2020/2021 a été réalisé sur les deux périodes d'observation suivantes : du samedi 12 septembre au dimanche 4 octobre 2020 et du samedi 9 au dimanche 31 janvier 2021.

Le périmètre de l'audit couvre la collecte des résultats d'habitudes d'écoute radio et les résultats d'audience de la radio issus des carnets d'écoute. Le CESP ne contrôle pas la méthodologie d'imputation mise en œuvre par Médiamétrie pour compléter les habitudes d'écoutes manquantes sur la radio (par station) ou la télévision (Total TV) pour 8,8 % des panélistes constants contribuant aux résultats 2020/2021.

A propos de la crise sanitaire de la Covid-19 survenue en 2020, le CESP constate que :

- Au premier semestre, la crise sanitaire et l'arrêt du terrain de l'enquête 126 000 n'ont pas permis d'interroger suffisamment de personnes pour le recrutement des panélistes Panel Radio sur la vague de septembre 2020 : 81 118 personnes ont été interrogées dans l'enquête 126 000 en 2020 et ont accepté d'être recontactées sur une autre étude de Médiamétrie *versus* 93 244 en 2019. Pour pallier ce problème, Médiamétrie a utilisé des adresses de répondants à l'enquête 126 000 de l'année 2019 : 6,1% des recrutés Panel Radio sur la vague de septembre 2020 ont été interrogés sur l'enquête 126 000 entre septembre et décembre 2019.
- A partir de la vague de septembre 2020, la part des panélistes « *online* » a été augmentée pour passer à 90% (*versus* 80% jusqu'à la vague de janvier 2020) au détriment de la part des panélistes « papier » qui a été réduite à 10%, les raisons invoquées par Médiamétrie sont liées aux craintes d'un nouveau confinement avec des problèmes de livraison de courrier.

A partir des différents contrôles et analyses réalisés sur le Panel 2020/2021,

Le Comité Scientifique du CESP considère que l'étude est satisfaisante en ce qui concerne :

- L'ergonomie des questionnaires « *online* », en particulier l'application dédiée pour le remplissage sur smartphone et tablette permettant une proximité temporelle plus grande entre écoute et remplissage des carnets ;
- La présence de formateurs expérimentés sur les trois phases de l'étude et l'expertise technique des enquêteurs du Pôle Accompagnement et Fidélisation intervenant sur la phase de contrôle de participation des panélistes ;
- Pour les panélistes « *online* », le dispositif de relances permettant de récupérer les informations manquantes pour la radio qui permet d'améliorer le taux de répondants constants ;
- La réduction du nombre de questionnaires envoyés aux panélistes, à la suite de la suppression du journal d'activités en janvier 2021, venant alléger la charge des panélistes qui peut impacter à la hausse le taux de panélistes constants (note : taux de panélistes constants effectivement

élevés sur la vague de janvier, à confirmer lors de la prochaine vague de septembre 2021 du Panel Radio) ;

- Le principe de combinaison des modes de recueil « *online* » et « papier » qui permet de mieux représenter toutes les catégories de population, en particulier les non-internautes et les personnes en situation d'illectronisme et améliore la structure socio-démographique de l'échantillon du Panel, même si Médiamétrie a fortement orienté le choix en faveur du remplissage en ligne pour le panel 2020-2021.

Néanmoins, le CESP émet des réserves sur :

- La fiabilité des récupérations et corrections d'audience après une période de 24H suivant l'écoute. Aussi, il est nécessaire d'établir des règles définissant la période après laquelle le recueil et la correction ne sont plus acceptés. Ces règles pourraient être définies éventuellement en fonction des informations à recueillir ou à corriger ;
- L'hétérogénéité du recueil des habitudes d'écoute au sein des questionnaires « *online* » et « papier » et d'évaluer l'impact d'une homogénéisation des deux modes de recueil sur les résultats d'habitudes d'écoute des stations. En effet, la différence de résultats du nombre d'auditeurs occasionnels observée en fonction du type de recueil « *online* » et « papier » est probablement due en partie à la différence de protocole de recueil des habitudes d'écoute des stations (cf. Graphique 34 page 75) ;
- Les différences observées entre les formations dispensées aux enquêteurs, et en particulier celles pour les nouveaux enquêteurs sur la phase de recrutement, pouvant altérer la qualité du recueil.

Pour l'avenir, le CESP recommande de :

- Maintenir le double recueil « *online* » et « papier » afin de représenter toutes les catégories de population en particulier les non-internautes et les personnes en situation d'illectronisme et laisser à l'ensemble des interviewés un réel libre choix du mode de remplissage ;
- Lors des briefs, insister en particulier sur l'importance de remplir le carnet d'écoute quotidiennement et ce dès la première semaine de panélisation pour que les panélistes ne répondent pas en termes d'habitudes ;
- Être vigilant sur les différences de gestion des deux vagues de l'enquête ayant entraîné sur le Panel 2020/2021 des disparités sur les indicateurs entre les vagues (cadence au recrutement et délais, taux de brief des panélistes, taux de constants, ...) ;
- Poursuivre les efforts pour mettre en place une équipe réduite et expérimentée sur l'ensemble des phases du Panel, les nouveaux enquêteurs ayant des taux de panélistes constants plus faibles que les anciens enquêteurs ;
- Sensibiliser les panélistes à l'importance de retourner le questionnaire d'habitudes afin de limiter la procédure d'imputation.

Le CESP partage avec les utilisateurs ces observations sur les résultats du Panel 2020/2021 versus 2019/2020 :

- La comparaison des résultats d'habitudes d'écoute radio issus du questionnaire sur les habitudes médias du Panel 2020/2021 avec ceux du Panel 2019/2020 révèle une proportion de non-auditeurs en baisse pour 9 stations au profit de celle des auditeurs occasionnels en

augmentation pour 12 stations. Ceci pourrait, entre autres, être lié à l'augmentation de la part des panélistes « *online* » dans le Panel 2020-2021.

- Entre le panel 2019/2020 et le panel 2020/2021, le nombre moyen de stations écoutées a baissé pour l'ensemble des panélistes et pour les panélistes « *online* ». A l'inverse, il a augmenté pour les panélistes « *papier* » internautes 30 DJ et les non-internautes.

Pour finir, le CESP ajoute que :

- Le Comité Radio de Médiamétrie s'est prononcé pour la poursuite des travaux sur le dispositif AIP dans la perspective éventuelle de remplacer le Panel Radio par le Panel AIP (cf. compte-rendu du Comité Radio du 13 juin 2019). Un vote aura lieu fin octobre 2021.
- Dans cette optique, le CESP a rendu une note à Médiamétrie, dans le cadre de son accompagnement AIP, pour vérifier sous quelles conditions le Panel AIP pourrait remplacer le Panel Radio dans les outils de médiaplanning, sans remettre en cause les principes actuels du modèle de médiaplanning de la radio.

Le Comité Scientifique

le 19/10/2021

